Soixante-dix-neuvième année. — N° 107. Le Numéro : 4 francs. Lundi 5 Mai 1947.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			DÉBATS PARLEMENTAIRES	ÉDITION COMPLÈTE		
— COMPTE CHÈQUE POSTAL : 100.97, Paris —	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
France, Colonies et pays de protectorat français	240 fr.	480 fr.	255 fr.	215 fr.	1.500 fr.	760 fr.	400 fr.
Etranger.. Pays accordant 50 % sur les tarifs postaux	1.200 »	660 »	345 »	320 »	1.960 »	990 »	515 »
Etranger.. Autres pays	1.660 »	840 »	435 »	425 »	2.420 »	1.220 »	630 »

L'Édition des LOIS ET DÉCRETS comprend : 1° les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires; — 2° les avis, communications, informations, annonces.

L'Édition des DÉBATS PARLEMENTAIRES comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée Nationale et du Conseil de la République ainsi que les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions.

L'Édition COMPLÈTE comprend : *1° l'Édition des* LOIS ET DÉCRETS ; — *2° l'Édition des* DÉBATS PARLEMENTAIRES ; — *3° tous les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes, — 4° les Tables des matières délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.*

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 6 FRANCS

SOMMAIRE

Décret du 4 mai 1947 portant modification de la composition du Gouvernement et désignation de ministres intérimaires (p. 4213).

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

Ministère de la guerre.

Décrets des 8 et 12 avril 1947 portant concession de la médaille militaire (p. 4214).

Ministère de la marine.

Décrets du 14 avril 1947 portant concession de la médaille militaire (p. 4218).

Ministère de l'air.

Décret du 25 mars 1947 portant concession de la médaille militaire (p. 4218).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour. — Nomination de membres de commissions (p. 4218).

Conseil de la République. — Ordre du jour (p. 4218).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

Annonces (p. 4219).

DÉBATS PARLEMENTAIRES

(PUBLICATION SPÉCIALE VENDUE SÉPARÉMENT AU PRIX DE 2 FR. 50 LE NUMÉRO)

N° 37

Assemblée nationale. — Compte rendu *in extenso* des débats du dimanche 4 mai 1947. — Questions écrites. — Réponses des ministres aux questions écrites (p. 1459).

(1 f.)

DECRET DU 4 MAI 1947 PORTANT MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU GOUVERNEMENT ET DESIGNATION DE MINISTRES INTERIMAIRES

Le Président de la République,

Vu les articles 45 et 46 de la Constitution de la République française;

Vu le décret en date du 22 janvier 1947 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu la communication à lui faite le 4 mai 1947 par laquelle M. Paul Ramadier, président du conseil des ministres, lui fait connaître les modifications qu'il propose d'apporter à la composition du Gouvernement,

Décrète :

Art. 1er. — Les fonctions de MM. Maurice Thorez, ministre d'Etat, vice-président du conseil, François Billoux, ministre de la défense nationale, Ambroise Croizat, ministre du travail et de la sécurité sociale, Charles Tillon, ministre de la reconstruction et de l'urbanisme, sont considérées comme ayant pris fin à la suite du vote qu'ils ont émis à l'Assemblée nationale le 4 mai 1947.

Art. 2. — M. Yvon Delbos, ministre d'Etat, est chargé de l'intérim du ministère de la défense nationale.

M. Robert Lacoste, ministre de la production industrielle, est chargé de l'intérim du ministère du travail et de la sécurité sociale.

M. Jules Moch, ministre des travaux publics et des transports, est chargé de l'intérim du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme.

Art. 3. — Les attributions déléguées à M. Maurice Thorez, ministre d'Etat, vice-président du conseil, en matière de fonction publique et de réforme administrative par le décret n° 47-292 du 19 février 1947 sont, à titre provisoire, déléguées dans les mêmes conditions à M. Pierre-Henri Teitgen, ministre d'Etat, vice-président du conseil.

Art. 4. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 4 mai 1947.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République :

Le président du conseil des ministres,

PAUL RAMADIER.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

ANDRÉ MARIE.

DÉCRETS, ARRÊTÉS & CIRCULAIRES

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Décret du 8 avril 1947 portant concession de la médaille militaire.

Par décret en date du 8 avril 1947, sont décorés de la médaille militaire les militaires dont les noms suivent:

ABDALLAH BEN ALI, mle 5993, 2e classe, division de Fès: tirailleur très brave et discipliné. A brillamment participé à la campagne d'Italie, particulièrement au cours de l'offensive de Rome où il a été grièvement blessé à la tête le 28 mai 1944.

ALI BEL LAHSSEN, mle 1692, 1re classe, 8e régiment de tirailleurs marocains : brave tirailleur. Blessé grièvement à son poste de combat, le 28 juin 1944 devant Sienne (Italie). Amputé de la jambe gauche. Déjà cité.

AMARA BEN MANSOUR BEN HASSEN, mle 16970, 2e classe, 4e régiment de tirailleurs tunisiens: tireur au F. M. calme et résolu ayant le plus grand mépris du danger, toujours volontaire pour les missions périlleuses. A fait une nouvelle preuve de ses qualités lors de l'attaque de Saint-Elia le 27 janvier 1944. A, par ses tirs précis, neutralisé de nombreux ennemis permettant ainsi la progression de ses camarades voltigeurs. A été grièvement blessé au cours de l'action. Amputation particle de la main gauche. Cette concession annule la citation à l'ordre décision nº 247 de 1946

AMMAR BEN BELGACEM BEN ARFA, mle 13099, 2e classe, 4e régiment de tirailleurs tunisiens: tirailleur splendide d'allant toujours volontaire pour les missions périlleuses. Le 25 janvier 1944 lors de l'attaque de la cote 681 et 721 du Belvédère est parti avec son chef de section ramasser le cadavre d'un officier allemand qui portait sur lui des documents très importants. A été blessé grièvement par des feux ajustés qui tentaient d'empêcher cette mission. Impotence de la main gauche. Cette concession annule la citation à l'ordre décision 247 de 1946.

ALI BEN BELGACEM BEN MOHAMED BEN ALI BEN AMARA, mle 11847, 2e classe, 4e régiment de tirailleurs tunisiens: vieux tirailleur type parfait du baroudeur, méprisant le danger. Remarquable entraîneur d'hommes. A été blessé grièvement le 25 janvier 1944 alors qu'il se trouvait en tête de son groupe en entraînant ses camarades à l'attaque du Belvédère. Impotence totale de la main gauche. Cette concession annule la citation à l'ordre de la division 247 de 1946.

ALI BEN SALAH BEN DJEBALLAH, mle 13098, 2e classe, 4e régiment de tirailleurs tunisiens: agent de transmission qui s'est acquitté au cours de l'attaque de la cote 771 sur le Belvédère (Italie) le 26 janvier 1944, des missions les plus périlleuses avec courage et sang-froid. Pris sous un bombardement de mines a néanmoins poursuivi sa mission. A été grièvement blessé pendant l'action. Cette concession annule la citation à l'ordre décision nº 247 de 1946.

AMOR BEN ALI SEGHAIER BEN BELGACEM, mle 7788, 2e classe, 4e régiment de tirailleurs tunisiens: tirailleur intrépide et plein d'allant, volontaire pour toutes les missions périlleuses. Durant la campagne d'Italie, étant en patrouille, a été blessé grièvement le 25 juin 1944 par un éclat d'obus de mortier et malgré sa blessure a continué la progression avec son groupe. Perte de la vision de l'œil droit. Cette concession annule la citation à l'ordre décision nº 247 de 1946.

ANBES BEN MOHAMED BEN ABBES, mle 13794, 2e classe, 4e régiment de tirailleurs tunisiens: excellent tirailleur. A été blessé grièvement en plein assaut, alors que sa section chargeait à la baïonnette sur le plateau de la cote 961 du Belvédère, le 26 janvier 1944. Cette concession annule la citation à l'ordre. Décision nº 247 de 1946.

BRAHIM BEN FERDJANI BEN BRAHIM JARRAI, mle 17603, 2e classe, 4e régiment de tirailleurs tunisiens: jeune tirailleur qui, au cours des campagnes d'Italie et de France, a fait preuve des plus belles qualités d'endurance et de courage. Toujours volontaire pour les missions dangereuses, a été grièvement blessé le 10 septembre 1944 à son poste de combat, au cours d'un violent bombardement. Amputation partielle de la main droite. Cette concession annule la citation à l'ordre. Décision nº 247 de 1946.

BOTHOA (Georges), 2e classe, régiment de marche du Tchad, 2e division blindée: volontaire pour toutes les missions dangereuses, a été grièvement blessé au cours de la reconnaissance du 14 décembre 1944 en aidant un camarade blessé à ramener sa mitrailleuse. Cette concession annule la citation à l'ordre nº 2.

CHADLI BEN SALAH BEN MAAOUI, mle 11333, 2e classe, 4e régiment de tirailleurs tunisiens: sergent d'armes lourdes, courageux et dévoué. A été blessé grièvement le 28 janvier 1944, à Saint-Elia (Italie), en participant à l'attaque du Belvédère. Impotence du bras droit. Cette concession annule la citation à l'ordre, décision nº 247 de 1946.

DJELLOUL BEN AMMAR BEN HADJ BEN FREDJ, mle 10860, 2e classe, 4e régiment de tirailleurs tunisiens: jeune tirailleur courageux et dévoué. Toujours volontaire pour les patrouilles dangereuses. A été blessé le 9 décembre 1944, au Hohneck, alors qu'il cherchait à établir une liaison avec une section voisine. Déjà cité pour sa belle conduite pendant la campagne de France. Impotence du bras gauche. Cette concession annule la citation à l'ordre, décision nº 247 de 1946.

GUILLERMIT (Emile), 1re classe, 71e régiment d'infanterie: jeune soldat courageux et dévoué, grièvement blessé à son poste de combat à Branderion, le 27 octobre 1944. Cette concession annule la citation à l'ordre accordée à l'occasion de ces faits.

HABID BEN ALI, mle 22799, caporal, division de Fès: très bon caporal. A participé à la campagne d'Italie depuis novembre 1943, faisant, en diverses circonstances, preuve de calme et de courage. Grièvement blessé le 12 mai 1944 par éclats d'obus. Amputé de la jambe gauche.

HASSEN BEN MOHAMED BEN M'HAMED DJEMILI, mle 18335, 2e classe, 4e régiment de tirailleurs tunisiens: tirailleur d'un rare courage, s'est particulièrement distingué les 27 et 28 janvier 1944 en procédant, sous le feu intense de l'ennemi, au déminage des pistes conduisant au Belvédère (Italie). A été grièvement blessé le 29, alors qu'il désamorçait un engin ennemi. A fait, pendant toute cette première partie de la campagne, l'admiration de ses camarades et de ses chefs par sa volonté farouche et tenace de toujours aller de l'avant. Cette concession annule la citation à l'ordre, décision nº 247 de 1946.

KHELIFAT BEN SALAH HAMROUNI, mle 18303, 2e classe, 4e régiment de tirailleurs tunisiens: tirailleur d'un grand courage. Déjà blessé, le 27 janvier 1944, à San Elia, a été de nouveau blessé grièvement, le 13 mai 1944, dans la région de Castelforté, alors qu'il attaquait à la grenade une casemate allemande. Impotence de la jambe droite et blessures multiples. Cette concession annule la citation à l'ordre nº 220.

LAMINE BEN EL HADJ BELGACEM, mle 11854, 2e classe, 4e régiment de tirailleurs tunisiens: tirailleur de toute confiance, qui a toujours été un modèle pour ses camarades. Sur la cote 862 du Belvédère, le 26 janvier 1944, a repoussé à la baïonnette une des nombreuses patrouilles ennemies alors qu'il était à bout de munitions. A été blessé grièvement par balle au cours de cette action. Impotence fonctionnelle presque totale de la main gauche. Cette concession annule la citation à l'ordre. Décision nº 247 de 1946.

LOPEZ (Joseph), sergent. Cette concession annule la citation à l'ordre nº 17 de la 17e région.

LHAA (Alexandre), adjudant, 81e régiment d'infanterie: chef de section très courageux, a assuré avec beaucoup d'autorité le commandement d'un point d'appui particulièrement exposé et à portée de grenades ennemies. Le 10 février 1945, en reconnaissance sur la berge du canal d'Huningue où il cherchait un endroit propice au lancement d'une passerelle, a été très grièvement blessé par une mine antipersonnel en allant relever un soldat tué. Amputé de la jambe gauche et impotence fonctionnelle du pied droit. Cette concession annule la citation à l'ordre nº 17.

LAFAYE (Maurice), 2e classe, 121e régiment d'infanterie: soldat courageux et dévoué, a été blessé très grièvement à son poste de combat au cours de l'attaque sur Longevelle, le 14 novembre 1944. Cette concession annule la citation à l'ordre de la 9e D. I. C. accordée pour les mêmes faits.

LE GALL (Alexis), brigadier, centre administratif des troupes coloniales nº 4: pointeur plein d'allant, volontaire pour remplacer le pointeur d'une autre pièce blessé à Bir-Hacheim. Ayant, en plein exercice de ses fonctions, été touché grièvement par un obus qui éclata sur la pièce même, la rendant inutilisable, a fait preuve de courage pendant son transport à l'hôpital et au cours de la sortie de vive force de la position, dans la nuit du 10 au 11 juin 1942. Impotence fonctionnelle du bras et de la main droite. Cette concession annule la citation à l'ordre nº 41.

M'HAMED EL AZIZ BEN HADJ OTHMAN, mle 11785, 2e classe, 4e régiment de tirailleurs tunisiens: tirailleur très courageux, très gravement blessé à la jambe gauche lors des combats du Belvédère, le 1er février 1944, alors qu'il progressait en tête de son groupe malgré un tir infernal des mortiers et de l'infanterie ennemie. Cette concession annule la citation à l'ordre nº 247 de 1946.

MOHA OU BASSOU, mle 2117, 2e classe, 1er groupe de tabors marocains: goumier très brave au feu, s'est toujours fait remarquer pour son sang-froid au combat. Le 2 décembre 1944, à Saint-Amarin, a été grièvement blessé par éclats alors que sous un violent tir d'artillerie il s'était bravement exposé pour relever un de ses camarades blessé. Déjà cité.

MAKHLOUFI ALI BEN SLIMAN BEN BELGACEM, mle 7364, 2e classe, 4e régiment de tirailleurs tunisiens: jeune tirailleur qui s'est signalé dès son arrivée à l'unité par son audace et son sang-froid. S'est distingué au cours de la campagne d'Alsace dans les combats de Cribkopf (Kruth), les 24 et 25 décembre 1944, au Rain-des-Caenes (Orbey), a brillamment secondé son chef de groupe pour repousser une contre-attaque de S. S. Toujours volontaire pour les missions périlleuses, a été blessé très grièvement aux deux pieds par une mine au cours d'une reconnaissance sur « Vers Pairis » (Orbey). Amputation partielle du pied gauche et blessure au pied droit. Cette concession annule la citation à l'ordre. Décision nº 247 de 1946.

MARY (Lucien), 2e classe, 31e régiment d'infanterie: brancardier courageux et ayant une haute conscience de son devoir. A été grièvement blessé, le 15 avril 1945, à la Pêcherie (pointe de Grave) en relevant des blessés. Impotence fonctionnelle du pied droit. Cette concession annule la citation à l'ordre nº 13 du détachement d'armée d'Atlantique.

MAHMOUD BEN SEGUI BEN FARH, caporal, mle 16958, 4e régiment de tirailleurs tunisiens: excellent gradé ayant participé à la campagne de France et aux campagnes de Tunisie et d'Italie, s'est particulièrement distingué lors de l'attaque de la ligne Gustave à Castelforté, où il réduisit avec l'aide de ses voltigeurs plusieurs casemates ennemies. A été grièvement blessé à la hanche gauche le 1er juillet près de Sienne, alors qu'il entraînait ses hommes vers une maison fortifiée par l'ennemi. Cette concession annule la citation à l'ordre. Décision nº 248 de 1946.

MEBAREK BEN HADJ AHMED BEN BELDI, mle 17255, 2e classe, 4e régiment de tirailleurs tunisiens; tirailleur calme et courageux. S'est

vaillamment comporté lors des opérations offensives du Belvédère. Donnant à ses camarades le plus bel exemple d'abnégation. Surpris avec son groupe par un tir d'arrêt d'artillerie a été gravement blessé à la main gauche le 31 janvier 1944. Cette concession annule la citation à l'ordre. Décision n° 247 de 1946.

MOHAMED BEN BRAHIM BEN ALI BEN AHMED BEN ROUIB, mle 13276, 2e classe, 4e régiment de tirailleurs tunisiens: tirailleur courageux et calme, volontaire pour toutes les missions dangereuses. Au cours des combats dans les Vosges a continué malgré les conditions très dures, à entraîner ses camarades par son allant et son abnégation. A continué à assurer sa mission quoique blessé grièvement jusqu'au moment où il a pu être évacué. Impotence du bras droit. Cette concession annule la citation à l'ordre. Décision n° 247 de 1946.

MORSLI BELKACEM BEN AREZKI, caporal, 7e régiment de tirailleurs algériens: au cours de l'attaque du village de Saulxures-sur-Moselotte, a été grièvement blessé par un éclat d'obus. Impotence fonctionnelle du pied droit.

MOHAMED BEN TAHAR BEN SALAH, mle 17605, 2e classe, 4e régiment de tirailleurs tunisiens: tireur qui, par son abnégation, a été un exemple pour tous ses camarades. Dans les situations les plus dangereuses a conservé tout son sang-froid et son initiative. Blessé grièvement par balle à l'abdomen, à Beaumes-les-Dames, a continué à assurer sa mission et n'a consenti à être évacué qu'après avoir ramené son matériel. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 70.

NECIL BRAHIM BEN ATMANE, 1re classe, mle 869, 3e régiment de tirailleurs algériens: jeune engagé volontaire qui a pris part aux opérations des fronts de Tunisie, d'Italie et de France. A été blessé grièvement le 11 octobre 1944 dans la forêt de Largegoutte, par éclats d'obus.

OTHMAN BEN AHMED BEN BELGACEM, mle 10971, sergent, 4e régiment de tirailleurs tunisiens: excellent sous-officier très courageux, d'un calme exemplaire, forçant l'admiration de tous. Lors de l'attaque du Belvédère le 25 janvier 1944 s'est élancé avec son groupe en tête de sa section à l'assaut des maisons de la cote 701 que les allemands avaient transformées en blockhauss sous des feux violent d'armes automatiques et de mines. Sa section ayant reçu l'ordre de se replier pour préparer un deuxième assaut a continué à combattre avec quelques hommes protégeant le repli de sa section. A été grièvement blessé par balle, pendant l'action. Cette concession annule la citation à l'ordre n°79.

ROBERTON (Joannès-Marius), sergent de la 11e région. Cette concession annule et remplace toute citation accordée pour les faits analogues.

SALAH BEN BOUZAYANE DHAOUADI, mle 13805, sergent, 4e régiment de tirailleurs tunisiens: bon chef de groupe qui au cours des opérations offensives du Belvédère a su mener avec allant ses hommes au feu. Bel exemple pour tous. A été grièvement blessé au coude droit au cours de l'attaque du 31 janvier 1944 Cette concession annule la citation à l'ordre, décision n° 247 de 1946.

SEBTI BEN AHMED BEN MOHAMED, mle 16679, 1re classe, 4e régiment de tirailleurs tunisiens: tirailleurs brave ayant participé à tous les combats des campagnes de Tunisie et d'Italie. Tireur au F. M. a causé de lourdes pertes à l'ennemi lors des attaques de Castelforté et d'Ausonia et de la percée de la ligne « Hitler », à Espéria. Le 12 mai 1944, s'est signalé à l'admiration de tous par son allant réduisant au silence par les feux de sa pièce deux casemates ennemies. A été grièvement blessé au cours de l'action. Impotence du bras droit. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 52.

TARDIEUX (Charley), médecin auxiliaire, mle 339, 4e régiment de tirailleurs tunisiens: médecin auxiliaire détaché à la 1re compagnie, s'est distingué en France et en Italie. Du 7 au 12 décembre 1944, au Honneck, a fait preuve d'un calme et d'un sang-froid remarquables, se dépensant sans compter pendant les furieux bombardements des 9, 10, 11, 12 et 13 décembre 1944, allant d'un P. A. à l'autre dans la neige et la tempête. Le 13 décembre 1944 pendant une violente contre-attaque, menée par des pionniers d'assauts et des S. S., les pertes ayant été sévères, a de sa propre initiative participé activement au combat des voltigeurs. Au mépris des grenades, panzerfauts, lance-flammes, a fortement contribué à repousser les assauts de l'ennemi en ravitaillant les hommes en grenades, en se portant aux endroits menacés, n'interrompant son action que pour examiner et panser. A été grièvement blessé le 14, après 4 jours de combats héroïques, alors qu'il tentait de faire fonctionner une arme automatique, que le froid avait rendue inutilisable. A été un vivant exemple de courage et de bravoure. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 362 du 30 juin 1945.

TAHAR BEN HRDJ AHMED BEN HADJ, mle 10702, 2e classe, 1re demi-brigade de zouaves portés: tirailleur qui, dans les premières opérations de la campagne de France 1944 a fait preuve d'une ardeur et d'un courage au-dessus de tout éloge. Débarqué avec sa compagnie le 15 août 1944 sur les côtes de Provence et tombé avec son groupe sur véhicule dans une embuscade tendue par l'ennemi à Cabasse le 18 août 1944, s'est aussitôt porté à la mitrailleuse de bord pour en assurer le service. A été blessé grièvement dans l'accomplissement de cette mission. Impotence total de la main gauche. Cette concession annule la citation à l'ordre, décision n° 247 de 1946.

TAFANEL (Roger), sergent, centre administratif des troupes coloniales n° 4: chef de pièce de mitrailleuse lourde, blessé grièvement à la tête alors qu'il entraînait ses hommes le 23 janvier 1945 à l'attaque de la forêt de l'Illwald. Vétéran des campagnes de Libye, de Tunisie et d'Italie, n'a cessé d'être pour les jeunes recrues un vivant exemple de courage et de dévouement. Deux fois cité. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 322.

Ces concessions comportent l'attribution de la Croix de guerre avec palme.

MICHAULT (Marcel), caporal-chef, 8e bataillon de chasseurs à pied: résistant sous l'occupation, s'est engagé dès la libération au 8e B. C. P. Ayant un profond mépris du danger et volontaire pour le déminage, a été très grièvement blessé en service commandé le 19 mars 1945 en procédant à la recherche des mines placées par l'ennemi dans la région de Metz. A fait preuve à cette occasion d'un courage et d'un dévouement exemplaires.

Cette concession ne comporte pas l'attribution de la Croix de guerre.

Décret du 12 avril 1947 portant concession de la médaille militaire.

Par décret en date du 12 avril 1947, sont décorés de la médaille militaire les militaires dont les noms suivent:

AMIEL (Pierre), caporal, 9e région militaire: jeune soldat ardent et courageux. A eu pendant l'offensive du 20 janvier au 7 février 1945 une attitude remarquable. Le 7 février en particulier, à Roggenhoure (Alsace), a été grièvement blessé par éclat de mine, alors qu'il transportait un officier blessé. A dû être amputé de la jambe gauche. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 15.

ADDI BEN SGHIR, mle 11358, 2e classe, 9e région militaire: tirailleur brave et dévoué. Le 2 décembre 1944, alors que la compagnie était encerclée dans la forêt de la Hardt (Mulhouse) et soumise à une violente concentration d'artillerie, a été grièvement blessé par éclats d'obus. A fait preuve en cette occasion du plus grand courage. A dû être amputé de la jambe gauche.

AUBRY (André), 2e classe: soldat courageux et dévoué. A été blessé grièvement lors d'un coup de main sur un poste allemand, à Sornéville, le 4 août 1944. Impotence fonctionnelle du bras et de la main droits. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 24.

BALLETTINI (Charles), mle 2074, 2e canonnier, 1re division blindée: conducteur de char observateur intrépide et courageux. A toujours fait preuve d'un allant et d'une bravoure remarquables, en particulier le 31 janvier 1945, à Reimingue où, ayant été très grièvement blessé par une mine, il fit l'admiration de tous par le cran magnifique avec lequel il surmonta sa douleur. Amputé de la jambe gauche. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 81.

BELARBI MOHAMED, 2e classe, 5e régiment de tirailleurs marocains: excellent tirailleur, d'un courage exemplaire, qui a participé le 23 novembre 1944 à l'attaque des grands bois d'Allenjoie. Malgré une vive résistance ennemie, a tenté malgré tout de s'infiltrer, entraînant derrière lui ses camarades. Sa section étant contre-attaquée par un ennemi bien supérieur en nombre et les pertes étant sérieuses, s'est accroché au terrain et a été blessé grièvement pendant l'action. Œil gauche énucléé. Cette concesson annule la citation à l'ordre n° 61.

BOUDELAA MOHAMED BEN AMAR, sergent, 1er régiment de tirailleurs algériens: jeune gradé plein de courage et d'allant, a été très grièvement blessé en donnant avec son groupe l'assaut d'une arme automatique ennemie lors de l'attaque menée par sa compagnie dans la région d'Orbey (Haut-Rhin), le 22 décembre 1944. Impotence fonctionnelle presque totale du membre inférieur droit. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 385.

BENNADI PROSPER MISSAOUD, mle 1505, 2e classe, 12e régiment de chasseurs d'Afrique: chasseur brave et dévoué. Chef pointeur au canon de 57; a été blessé grièvement à son poste de combat le 2 janvier 1945, à Ruining-les-Rohrbach, par bombe d'avion. Enucléation de l'œil gauche. Cette concession annule la citation à l'ordre accordée pour ces faits.

BOUDJENIR MOHAMED, caporal, mle 2332, 9e région militaire: excellent chef de pièce de mitrailleuse, faisant preuve de volonté et de courage, toujours en avant, a été un bel exemple pour ses hommes. A été grièvement blessé en effectuant une patrouille de nettoyage dans une maison, le 31 mai 1945, à Spire. Amputation de l'avant-bras gauche. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 513.

CANTON (Manuel), caporal-chef, 9e région militaire: caporal pointeur à une pièce de mortier. En batterie devant Pont-de-Roue, pendant la nuit du 3 au 4 décembre 1944, a, malgré un violent bombardement, continué à assurer sa mission, donnant à tous un bel exemple de courage et de sang-froid. A été blessé grièvement à son poste. Ankylose de la hanche gauche. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 74.

DJILALI BEN MANSOUR, mle 12613, 2e classe, 1er régiment de tirailleurs marocains: tirailleur d'un courage et d'un calme remarquables, qui a fait preuve des plus belles qualités de sang-froid et de mépris du danger le 15 avril 1945 devant Saint-Georgen, restant plusieurs heures en embuscade sous de très violents bombardements d'artillerie. Au cours de l'attaque de Saint-Georgen, s'est élancé résolument de l'avant en tête de son groupe malgré un tir nourri et meurtrier de l'infanterie ennemie. A été grièvement blessé d'une balle à la face alors qu'il atteignait l'objectif qui lui avait été fixé.

DESHAYES (Henri), 2e classe, 21e régiment d'infanterie coloniale: artificier à une pièce de mortier de 60 m/m, courageux et calme; lors de l'opération de la tête de pont sur le Rhin, a été grièvement blessé à sa pièce le 5 avril 1945 devant Neubrigweier, en se portant au plus près de l'ennemi malgré un violent bombardement d'artillerie. Amputé de la cuisse droite. Cette concession annule la citation à l'ordre accordée à l'occasion de ces faits.

DON CARLI (Pierre), 2e classe, 9e région militaire: jeune soldat ardent et courageux, qui, après avoir participé brillamment à la campagne d'Italie et au débarquement en France, a été gravement blessé par éclat d'obus au cours d'une attaque à Hyères (Var), le 21 août 1944. A dû être amputé de la cuisse droite. Cette concession annule la citation accordé par ordre n° 204.

DORMOY (Marcel), mle 513, adjudant, 1er régiment de marche du Tchad, 2e division blindée: venant du corps franc d'Afrique, s'est distingué par son courage et par son mépris du danger au cours des opérations menées par son unité en Normandie, à Paris, en Lorraine et en Alsace. Véritable entraîneur d'hommes, a toujours payé de sa personne. A été blessé grièvement à la tête au cours des opérations de Huttenheim. Perte de la vision de l'œil gauche. Déjà blessé et trois fois cité antérieurement.

GALY (Joseph), 1er canonnier chauffeur, 5le régiment d'infanterie: chauffeur d'un dévouement et d'un courage exemplaires. A brillamment combattu au cours des campagnes de Tunisie, d'Italie et de France. Le 13 décembre 1944, à Bourbach-le-Bas, a été grièvement blessé en sautant sur une mine alors qu'il allait relever et porter secours à un sous-officier de sa batterie déjà blessé par mine. Amputé de la cuisse droite.

GUIRADO (Jean), caporal, IIe régiment de marche du Tchad: soldat très courageux et animé du meilleur esprit combatif, le 22 septembre 1944, à Paulleguey, a été pris sous un violent tir d'artillerie ennemie au moment où il était relevé de la faction à la mitrailleuse et a été grièvement blessé. Déjà blessé et deux fois cité antérieurement. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 88.

FERNANDEZ (Jean), 1re classe, 5e régiment de tirailleurs marocains: tirailleur chargé des transmissions à la compagnie. S'était déjà signalé par son courage et son sang-froid dans les précédentes attaques. Grièvement blessé par mines le 26 juin 1944 en accomplissant une mission sur un terrain particulièrement difficile. Déjà cité. Perte de la vision de l'œil gauche et blessures multiples. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 144.

HAMOU BEN HADJ, mle 5893, 1re classe, 9e région militaire: vieux tirailleur, ancien prisonnier de guerre. Dès sa libération n'a pas hésité à reprendre les armes dans les rangs de l'armée de la libération. A participé aux combats du Médoc, où il fut blessé par éclat de mortier le 14 avril 1945. A dû être amputé du pied gauche.

LABOURE (Maurice), caporal, 5e régiment d'infanterie: caporal de transmissions, courageux, n'hésitant pas à réparer ses lignes sous le feu de l'ennemi. A été grièvement blessé le 3 février à Kleintruntz, alors qu'il installait une ligne téléphonique. Amputé de la cuisse gauche et blessures multiples. Cette concession annule la citation à l'ordre accordée à l'occasion de ces faits.

LABOUB MOHAMED BEN ZOURGUI, 2e classe, 1er régiment de tirailleurs algériens: brave tirailleur, plein d'allant. A été grièvement blessé le 20 janvier 1945 lors de l'attaque de Vieux-Thann. A perdu l'œil droit.

LANCIEN (Louis-Robert-Charles): pourvoyeur au fusil-mitrailleur, a assuré le service de sa pièce sous le feu nourri des armes automatiques. Blessé grièvement à son poste de combat, par deux balles à la cuisse gauche. A subi l'amputation du pied. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 22.

MAY (Henri), 2e classe, 3e régiment de marche de la légion étrangère: légionnaire animé d'un grand courage et du plus farouche esprit guerrier. Le 20 novembre 1944, s'est élancé à l'assaut d'une mitrailleuse ennemie dans le bois de la Côte, près de Buc. Blessé grièvement de deux balles sur un glacis battu par le feu ennemi et où il s'était aventuré seul, avec la plus belle crânerie, a continué de faire usage de son arme en se faisant un rempart du corps des servants ennemis tués à leur pièce. Blessé une fois encore très grièvement par balle et par un éclat de mortier, n'a pu être tiré de sa situation difficile qu'au bout de plusieurs heures de combats acharnés. A fait l'admiration de tous ses chefs et camarades par son sang-froid et sa maîtrise de lui-même. Cette concession annule et remplace toute citation accordée à l'occasion de ces faits.

REDON (Robert-André), 2e classe, régiment d'infanterie coloniale du Maroc: jeune soldat qui, dès son affectation à l'unité, a été volontaire pour les missions dangereuses. A été grièvement blessé le 12 mars 1945 devant Robertsau (Bas-Rhin), alors qu'avec bravoure, calme et sang-froid, il effectuait sous le feu un ravitaillement en munitions. Amputé de la cuisse gauche. Cette concession annule et remplace la citation à l'ordre n° 71.

N'DIAYE SOULEYMANE, 2e classe, bataillon de marche n° 4: modèle de calme et de courage. Tirailleur d'un dévouement à toute épreuve. Grièvement blessé par un obus alors qu'il observait le secteur ennemi. Amputé de la cuisse gauche et de la jambe droite. Cette concession annule les citations aux ordres nos 2 et 102.

SOLER (Vincent), 2e classe, 2e régiment de spahis algériens de reconnaissance: radio d'A. M. très dévoué et de très belle valeur. A fait preuve en maintes occasions d'un grand courage et tout particulièrement le 2 septembre 1944, au carrefour de Maison-Carrée, au Nord de Lyon, où il a assuré, malgré le feu violent de l'ennemi, la liaison radio avec les autres voitures de son unité. A réussi à sortir de sa voiture en feu après avoir été très grièvement blessé à son poste de combat. Impotence fonctionnelle des deux genoux et défiguration. Cette concession annule la citation à l'ordre de l'armée n° 129.

TENIER (André), 2e classe. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 20.

URBAN GALINDO (Antoine), sergent-chef, mle 2702, 21e régiment d'infanterie coloniale: gradé courageux, blessé grièvement à la tête à son poste de combat au cours d'un bombardement, le 2 avril 1945, au passage du Rhin à Leimersheim. Déjà cité. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 97.

VERDIER (Roger), 1re classe, 1er régiment de cuirassiers: aide-pilote du char « Mamora », a fait preuve de sang-froid et d'initiative le 29 novembre 1944, en ramenant son char qui avait sauté sur une mine et dont la tourelle venait d'être démolie, le tireur tué et le chef de char mortellement blessé. A été lui-même grièvement atteint. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 68.

WALCZACK (Casimir), sergent. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 55.

YOUSSEF BEN ALI BEN AHMED BEN SALAH, mle 5954 39, 2e classe, 4e régiment de tirailleurs tunisiens: tirailleur courageux jusqu'à la témérité, toujours volontaire pour les missions dangereuses. Le 31 octobre 1944, à l'attaque de la cote 900, ayant remplacé spontanément un tireur de F. M. tué à son poste, a été à son tour grièvement blessé à la tête, a continué à servir sa pièce jusqu'à épuisement total, donnant ainsi un magnifique exemple de courage et d'endurance. Perte de la vision de l'œil droit. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 85.

Ces concessions comportent l'attribution de la Croix de guerre avec palme.

Décret du 12 avril 1947 portant concession de la médaille militaire.

Par décret en date du 12 avril 1947, sont décorés de la médaille militaire les militaires dont les noms suivent:

BRANNA (Lakdar), 2e classe, mle 10803 du 4e zouaves: tirailleur brave et courageux. Au cours de l'attaque du 15 avril 1945 devant la position fortifiée de Royan, n'a cessé de ravitailler sa pièce. A remplacé le tireur du 2e groupe, tué. Déjà blessé, a reçu une deuxième blessure. Ne s'est replié que sur ordre du chef de groupe. Amputé de la jambe gauche. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 4 du 14 mai 1945.

BONNEFOUS (Marc), caporal, 2e commando d'accompagnement: jeune gradé, chef d'une pièce de mitrailleuse lourde stimulant ses hommes par sa gaîté au feu et son courage exceptionnel. Le 26 novembre 1944 à Masseveaux, sa pièce étant inemployée, a été volontaire pour remplacer comme chargeur un camarade blessé, la mitrailleuse étant prise à partie par une arme antichar, a été grièvement blessé lui-même et n'a quitté sa place que lorsqu'il reconnut l'impossibilité de la remettre en état. Impotence fonctionnelle importante de la jambe droite. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 365.

DOMELIER (Serge), 2e classe, sapeur des chemins de fer: excellent sapeur calme et courageux, le 27 février 1945 alors qu'il travaillait au chantier de Lutterbach a été grièvement blessé par l'explosion d'une schumine. A subi l'amputation de la jambe droite. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 592.

EL BEKKAL BEN MOHAMED, mle 2896, 2e classe, division de Marrakech: excellent mitrailleur et très beau combattant, lors des combats de l'île d'Elbe a constamment servi sa pièce avec le plus grand courage. Blessé grièvement par éclat d'obus le 17 juin 1944. Amputé de la jambe gauche.

GODART (Paul-Jules), maréchal des logis, 5le régiment d'artillerie: sous-officier ardent et courageux qui a brillamment combattu en Tunisie, en Italie comme brigadier téléphoniste, puis comme sous-officier de liaison. En France comme sous-officier chargé d'assurer le ravitaillement en munitions de sa batterie a toujours assuré les missions qui lui étaient confiées avec la plus grande célérité, sans crainte des bombardements ennemis. Le 13 décembre 1944 à Bourbach-le-Bas a été grièvement blessé par mine. Amputé de la jambe droite. Déjà cité.

GANDOLFI (Marie-Luce), auxiliaire sociale de 3e catégorie: volontaire de liaison secours ayant fait preuve d'un dévouement inlassable au cours des missions qui lui furent confiées sur le théâtre d'opérations des Vosges. A fait preuve d'une grande bravoure en secourant les populations civiles du secteur du Bonhomme et d'Orbey sous des bombardements ennemis, s'étant porté, avec mépris complet du danger au-delà du village de Faing, a été grièvement blessée par balle le 23 décembre 1944. Perte de l'œil gauche. Cette concession annule la citation à l'ordre de l'armée n° 591.

LECLERC (Aimé), brigadier, 6e régiment de chasseurs d'Afrique: gradé courageux et énergique. Tireur calme et précis, a neutralisé par son tir ajusté, de nombreuses résistances ennemies le 17 novembre 1944 au cours de la prise de Champey. A été blessé grièvement au cours de l'action. Amputé de la jambe gauche. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 5.

MILLET (Bernard), 2e classe, 96/16 génie: sapeur dont le courage peut être cité en exemple, ayant eu la main droite enlevée le 31 mars 1945 sur le Rhin, entre Mechtersheim et Rheinsheim, pendant la construction d'une position de transport, n'a accepté de se laisser évacuer qu'après avoir renseigné son chef de section sur sa mission. Amputé du bras droit. Cette concession annule la citation à l'ordre.

MOHAMED BEN AOMAR BEN ASSOUS, mle 16215, 2e classe, division de Fès: tirailleur courageux et dévoué. A été blessé à son poste de combat par une rafale de mitrailleuse, le 27 mai 1944, au nord du Castro-del-Volschi. Amputé de la jambe gauche. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 9.

TEBOUL (Pierre), mle 2563, division de Tlemcen: engagé volontaire pour la durée de la guerre à l'âge de 18 ans. Agent de transmission courageux et plein d'allant, s'est distingué au cours de la campagne d'Italie et devant Hyères. A été grièvement blessé au cours d'un bombardement d'artillerie à Rauchon (Haute-Saône), le 8 octobre 1944, à son poste de combat. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 82.

VIENOT (Camille), sergent-chef, 5e division blindée: jeune sous-officier plein d'allant, possédant le sens du commandement, et très aimé de ses chasseurs. Au cours de l'attaque du Niffer, le 8 février 1945, s'est engagé résolument dans un champ de mines ennemi malgré des pertes déjà nombreuses. A été grièvement blessé en entraînant ses hommes. Amputé de la jambe gauche. Cette concession annule la citation à l'ordre accordée à l'occasion de ces faits.

Ces concessions comportent l'attribution de la Croix de guerre avec palme.

Décret du 12 avril 1947 portant concession de la médaille militaire.

Par décret en date du 12 avril 1947, sont décorés de la médaille militaire :

ABDALLAH BEN ALI BEN MABROUK, mle 8224, 2e classe, 4e régiment de tirailleurs tunisiens : volitigeur calme et courageux qui s'est distingué en Italie où il a été blessé pendant les combats du 7 au 14 décembre 1944 au Honnek. A été un vivant exemple de bravoure et de cran. A été blessé à son poste de combat pendant un violent bombardement par les chars Tigre. S'est fait soigner puis est revenu prendre sa place, malgré les obus de rupture qui trouaient la maison de part en part. Est resté seul à son poste de guet pendant tout le bombardement. A été très grièvement blessé le 10 décembre 1944 après avoir accompli sa mission jusqu'au bout. A fait l'admiration de ses camarades. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 359.

ABDERRAHMAN BEN YOUCEL BEN ALI, mle 15237, 2e classe, 4e régiment de tirailleurs tunisiens : Jeune tirailleur arrivé en renfort à l'unité au début de décembre 1944, a participé à tous les combats au cours de la période du 14 décembre 1944 au 3 janvier 1945 dans la région d'Orbey (Alsace). Plein d'allant, s'est imposé à l'admiration de ses camarades. Toujours volontaire pour toutes les missions dangereuses, s'est distingué de nouveau au cours des derniers engagements dans la région d'Oberhoffen, le 5 mars 1945, où, sous un violent bombardement d'artillerie de tous calibres, s'est spontanément offert pour accomplir une liaison. A été blessé grièvement lors de son retour. Amputé de la cuisse droite. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 640.

ABIDI BEN FARHAT BEN SALAH BEN MOHAMED, mle 5606, 2e classe, 4e régiment de tirailleurs tunisiens : tirailleur d'un calme et d'un sang-froid exemplaires. Agent de transmissions a assuré dans de très bonne conditions de nombreuses liaisons sous de violents tirs d'artillerie et d'armes automatiques ennemies et dans des terrains très difficiles et souvent minés. A été grièvement blessé au cours d'une mission le 12 mai 1944 dans la région du col Cimprone. Perte de la vision de l'œil gauche, blessure de la face et du pied droit. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 230.

AMANE BEN ALLAH BEN MOKTAR BEN ALI, mle 24399, 1re classe, 62e régiment d'artillerie : excellent canonnier indigène, servant d'une pièce antichars. Toujours volontaire pour les missions dangereuses. Le 3 février 1945, à Ostheim, a été grièvement blessé par une mine antipersonnel. Amputation de la jambe gauche. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 243.

ABDALLAH BEN MOHAMED BEN ABDALLAH BEN AMIRA, mle 3821/38, 2e classe, régiment de tirailleurs tunisiens : vieux tirailleur ayant participé à toutes les campagnes depuis 1939. S'était déjà distingué en septembre 1944 au mont des Brocheux par sa bravoure et son allant. Le 28 décembre 1944, au Rain-des-Chênes, lors de la contre-attaque allemande sur Orbey, a attaqué en tête de sa section un fort parti ennemi dans le bois. S'est emparé avec l'aide de deux camarades d'une mitrailleuse et des trois servants. A été très grièvement blessé par une grenade. Amputé de la jambe droite.

BALDI BEN AHMED BEN BALDI, mle 3105, sergent, 22e bataillon nord-africain : excellent sous-officier, brave et plein d'audace. A toujours fait preuve dans les missions qui lui étaient confiées de compétence et d'un mépris absolu du danger. S'est particulièrement distingué le 13 mai 1944, à Gargliano (Italie). A été grièvement blessé. Amputation de la jambe droite.

BELGACEM BEN SALAH BEN IBRAHIM BOUGHOLEM, mle 41866, 2e classe, 4e régiment de tirailleurs tunisiens : jeune tirailleur arrivé en renfort en novembre 1944. Très brave au feu. Grièvement blessé à Noirmont (Haut-Rhin), le 20 décembre 1944, en se portant sur son objectif. Hémiplégie bras droit et blessures du crâne.

LE BREC (André), sergent, de la 3e région militaire : entré dans la résistance en août 1943, a effectué plusieurs liaisons dangereuses avec le maquis et pris part aux opérations de libération du Morbihan. Détaché comme interprète auprès d'une division américaine a été grièvement blessé au cours d'une patrouille, le 22 septembre 1944. Impotance fonctionnelle importante de la jambe droite.

DERMES (Emmanuel), 2e classe, 3e bataillon de zouaves : zouave courageux et calme. Le 25 novembre 1944, à Heidwiller a participé avec sa section à l'attaque d'une position ennemie fortement tenue, contribuant par son action personnelle à la capture d'un important matériel et de nombreux prisonniers. Amputé du bras gauche. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 57.

FAULIN (Norbert), 2e classe, subdivision de Tlemcen : jeune engagé volontaire pour la durée de la guerre, est demeuré fidèlement à son poste au cours de violents bombardements ennemis lors des durs combats dans la région de Bamont. Blessé à la tête par éclat d'obus (œil gauche énucléé). Cette concession annule la citation à l'ordre n° 27.

HAYANE ABDELKADER, 2e classe, 5e régiment de tirailleurs marocains : tirailleur courageux et actif qui s'est fait remarquer, le 20 janvier 1945, à l'attaque de Nonnenbeuck, près d'Aspach-le-Bas. A été blessé grièvement au cours du combat. Amputé de la jambe droite. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 4.

MAZZONI (Paul-Martin), sergent-chef, du 6e régiment d'infanterie coloniale : sous-officier adjoint d'une section de F. V. A participé à l'attaque de Bourtzviller, le 20 janvier 1945. Le 26, à Wittenheim, son chef de section ayant été blessé a pris le commandement de la section et l'a vaillamment entraînée en avant. Le 27, a sauvé sur une mine alors qu'il se préparait à enlever la dernière résistance. Amputé de la jambe droite. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 77.

MOHAMED BEN MOHAMED BEN ABDALLAH REKBIA, mle 1002/R 40, 2e classe, régiment de tirailleurs tunisiens : excellent tirailleur ayant un total mépris du danger. A été très grièvement blessé en montant à l'assaut pour arrêter une contre-attaque ennemie, le 27 janvier 1944, au Belvedere (Italie). Restera pour tous le modèle du tirailleur brave et courageux.

MOHAMED BEN SEGHIR BEN OTHMEN BEN HASSINE, mle 15301, sergent, 4e régiment de tirailleurs tunisiens : sous-officier d'un courage et d'un dévouement au-dessus de tout éloge. S'est particulièrement distingué, le 28 janvier 1944, à Cassino (Italie). A été grièvement blessé au cours de l'action.

NESSAH MOULOUD, mle 0492, 2e classe, 1er régiment de drailleurs algériens : bon et brave tirailleur. A été très grièvement blessé à son poste de combat alors que sa compagnie durement engagée dans la région d'Orbey (Haut-Rhin) subissait, le 24 décembre 1944, une violente contre-attaque.

ROCHELET (Georges), 2e classe, détachement d'armée de l'Atlantique : soldat d'un courage exemplaire. Le 4 mai 1945, au cours d'une patrouille particulièrement dangereuse, a été volontaire pour remplir la mission d'éclaireur de pointe. A été grièvement blessé par une mine allemande. A refusé que ses camarades le secourussent, craignant qu'ils ne subissent un sort analogue. S'est traîné, malgré la douleur, vers un terrain dépourvu de mines. A subi l'amputation de la jambe droite. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 218.

ROUILIER (Robert), 2e classe, 107e régiment d'infanterie : soldat brave et courageux qui s'est distingué au cours des opérations sur le front de l'Atlantique. A été grièvement blessé le 7 avril 1945, étant en patrouille devant Royan, par éclat de grenade. A subi l'amputation de la main gauche.

RODRIGUEZ (Jean-Antoine), caporal, 1er régiment de tirailleurs algériens : caporal d'une section de voltigeurs, a fait preuve de belles qualités de courage et d'ardeur combatives, le 19 décembre 1944, dans la région d'Orbey, en entraînant ses hommes contre un ennemi particulièrement mordant. A été grièvement blessé au cours de l'action. Amputé du bras gauche. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 217.

SALEM BEN MOHAMED BEN GALALY, mle 19092, 2e classe, 4e régiment de tirailleurs tunisiens : tirailleur brave et courageux, modèle constant pour ses camarades qu'il entraînait par son exemple. Blessé le 6 septembre 1944 à Baume-les-Dames, a rejoint la compagnie à peine guéri. S'est à nouveau distingué au cours de tous les combats par son ardeur et son mépris du danger. A été grièvement blessé le 13 décembre 1944 au Grand-Faude. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 318.

STATNIA ZINE, mle 1041, 1re classe, bureau des effectifs divisionnaire de Constantine : excellent tirailleur, déjà blessé et deux fois cité. Remarqué en Italie, s'est à nouveau signalé en France au cours des combats menés par son unité. A été grièvement blessé le 28 septembre 1944 à Villars-le-Blamont. Amputé de la cuisse droite.

SIMONET (Roger), 1er régiment de chasseurs parachutistes : tireur à la mitrailleuse remarquable par son calme et son adresse. A été grièvement blessé à son poste, le 13 décembre 1944, devant Wittelheim, en s'élançant au pas de course sur un glacis à l'assaut d'une position ennemie. Amputé du bras droit. Cette concession annule la citation accordée pour ces faits.

YOUSSEF BEN ABDALLAH BEN ALI, mle 1697, caporal, 121e compagnie administrative régionale : caporal très courageux et payant de sa personne pour entraîner ses hommes. Le 25 octobre 1944, effectuant un transport de munitions dans le secteur de Meldola (Italie), a été blessé à la tête de sa section par un avion ennemi. Amputé du bras droit. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 191.

YOUSSEF BEN MOHAMED BEN SALAH, mle 15244, 2e classe, 4e régiment de tirailleurs tunisiens : jeune tirailleur. A participé aux opérations en Alsace de novembre à décembre 1944 et notamment à Orbey, le 16 décembre 1944, où il s'est particulièrement fait remarquer en se portant à l'attaque sous un feu violent. Evacué pour pieds gelés ; a subi l'amputation des orteils des deux pieds. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 161.

ZINE BEN AMOR BEN KELIFA, mle 12094, caporal, 4e régiment de tirailleurs tunisiens : caporal brave et courageux. A pris part aux combats d'Alsace. Evacué pour pieds gelés, a subi l'amputation des orteils des deux pieds.

Ces concessions comportent l'attribution de la Croix de guerre avec palme.

(Régularisation.)

(Prise de rang du 26 juillet 1945.)

LOMPO KAM, mle 93151, 1re classe, groupement motorisé, centre A. O. F. : blessé par éclat de mine le 28 novembre 1944, à Belfort, au cours des opérations menées par son unité. Amputé de la jambe gauche.

N'DIAKATE BOUP, mle 84034, 2e classe, troupes de l'Afrique occidentale française : a pris part à la campagne d'Italie avec son unité. A été grièvement blessé par éclats d'obus, le 17 mai 1944, à Cassino. A subi l'amputation de la cuisse droite.

Ces concessions comportent l'attribution de la Croix de guerre avec palme.

(Prise de rang du 9 mars 1945.)

TIEKOURA GOUEPOGUI, 1re classe, mle 38537, des troupes d'Afrique occidentale française : bon soldat. Le 26 octobre 1943, a été atteint de gelure profonde des pieds. A subi la désarticulation de ces deux membres.

RAVILIO OUEDRAOGO, 1re classe, mle 70632, des troupes d'Afrique occidentale française : soldat courageux et dévoué. A été grièvement blessé le 1er janvier 1944 dans l'accomplissement de la mission qui lui avait été confiée. A subi l'amputation de la cuisse gauche.

Ces deux concessions ne comportent pas l'attribution de la Croix de guerre avec palme.

MINISTÈRE DE LA MARINE

Décret du 14 avril 1947 portant concession de la médaille militaire.

Par décret en date du 14 avril 1947, est décoré de la médaille militaire:

SCHNITZLER (Victor), second maître fusilier, mle 1090, liz. 38: chef de char du 1er escadron de fusiliers marins. Gradé intelligent et courageux. Blessé grièvement le 12 mai 1944 à l'attaque du Garigliano. Réformé 100 pour 100.

Cette concession comporte l'attribution de la Croix de guerre avec palme.

Décret du 14 avril 1947 portant concession de la médaille militaire.

Par décret en date du 14 avril 1947, sont décorés de la médaille militaire:

HECART (Maurice), second maître mécanicien volant, mle 1952 T 33: s'est particulièrement distingué au cours des diverses opérations de la guerre 1939-1945. Titulaire de trois citations dont une à l'ordre de l'armée de mer.

RENOU (Joseph), second maître fusilier: s'est particulièrement distingué au cours des diverses opérations de la guerre 1939-1945. A obtenu deux citations dont une à l'ordre de l'armée de mer. Titulaire de la médaille de la Résistance française.

MINTIER (Yves), second maître de manœuvre, mle 1876 B 35: totalise plus de 11 ans de services. A fait preuve de courage et d'endurance au cours de la guerre 1939-1945 en effectuant, dans des circonstances souvent périlleuses, 52 mois de navigation en opérations.

MEVEL (Jean), second maître électricien, mles 769 B 30, 1215 FN 40: totalise plus de 15 ans de services. A fait preuve de courage et d'endurance au cours de la guerre 1939-1945 en effectuant, dans des circonstances souvent périlleuses, 52 mois de navigation en opérations.

BASTIEN (Jean-Eugène-Louis), second maître fusilier, mle 1622 C 36, 698 FN 40: totalise plus de dix ans de services. A fait preuve de courage et d'endurance au cours de la guerre 1939-1945 en effectuant dans des circonstances souvent périlleuses quarante-huit mois de navigation en opérations.

MERONI (Jean), maître électricien, mle 3626 T 33: totalise plus de douze ans de services. A fait preuve de courage et d'endurance au cours de la guerre 1939-1945 en effectuant dans des circonstances souvent périlleuses quarante-sept mois de navigation en opérations.

MORBAU (Joseph-Marie), quartier-maître mécanicien, mle 3321 B 34: totalise plus de douze ans de services. A fait preuve de courage et d'endurance au cours de la guerre 1939-1945 en effectuant dans des circonstances souvent périlleuses trente-huit mois de navigation en opérations.

LE LANN (Julien-Marie), maître radiotélégraphiste volant, mle 1183 B 31: totalise plus de quinze ans de services. A fait preuve de courage et d'endurance au cours de la guerre 1939-1945 en effectuant dans des circonstances souvent périlleuses 575 heures de vol en opérations.

SCHAFFNER (Victor-Edouard), maître mécanicien volant, mle 883 T 34: totalise plus de douze ans de services. A fait preuve de courage et d'endurance au cours de la guerre 1939-1945 en effectuant dans des circonstances souvent périlleuses 329 heures de vol en opérations.

RAUDE (Hubert), maître radiotélégraphiste volant, mle 191 L 37: totalise plus de dix ans de services. A fait preuve de courage et d'endurance au cours de la guerre 1939-1945 en effectuant dans des circonstances souvent périlleuses 327 heures de vol en opérations.

BIHAN (François), second maître mitrailleur bombardier, mle 180 L 37: totalise plus de dix ans de services. A fait preuve de courage et d'endurance au cours de la guerre 1939-1945 en effectuant dans des circonstances souvent périlleuses 295 heures de vol en opérations.

Ces concessions ne comportent pas l'attribution de la Croix de guerre.

MINISTÈRE DE L'AIR

Décret du 25 mars 1947 portant concession de la médaille militaire.

Par décret du 25 mars 1947, sont décorés de la médaille militaire pour actions de guerre ayant fait l'objet de citations antérieures, les militaires dont les noms suivent:

(Pour prendre rang du 1er avril 1945.)

VERGES (Maurice), sergent, groupe de bombardement 2/20 « Bretagne ».

(Pour prendre rang du 1er avril 1946.)

RUAMPS (Jean-Marie-Henri), adjudant, groupe aérien « Artois ».

WINIGER (Jean-Alfred-Marie), sergent-chef, base aérienne de Bamako.

GUICHEMERRE (Louis-Henri-Mary), sergent, base école des moniteurs de Tours.

(Pour prendre rang à la date du présent décret.)

LAGNEL (Georges), adjudant-chef, forces aériennes françaises libres.

NAVARRI (Gilbert-Joseph), adjudant-chef, secrétariat général à l'aviation civile et commerciale.

POTTIER (Marcel-Valentin), adjudant-chef, 33e escadre de reconnaissance.

DUPART (Pierre), adjudant, groupe de bombardement 1/31 « Aunis ».

GUILLOU (Jean), adjudant, détaché à l'inspection des forces terrestres en Afrique du Nord.

BOUSQUEYNAUD (René-Louis-Lucien), sergent-chef, groupe de chasse 3/5 « Normandie ».

DUBOULOY (Luce-André-Roland), sergent-chef, groupement des moyens militaires de transports aériens.

BOURDON (Jacques-Louis-Eugène), sergent, groupement des moyens militaires de transports aériens.

CLAUW (Valère), sergent, musique de la 3e région aérienne.

PERLES (Roger-Max), sergent, 2e régiment de chasseurs parachutistes.

PETIT (Jean), caporal-chef, centre de rassemblement et d'administration du personnel n° 201

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

ANNÉE 1947

Ordre du jour du mardi 6 mai 1947

A seize heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Nomination, par suite de vacances, de membres de commissions.

2. — Vote de la proposition de loi de M. Valentino et plusieurs de ses collègues tendant à modifier l'article 5, *in fine*, de la loi du 9 mars 1946, portant amnistie de certaines infractions commises en Algérie à l'occasion des événements des 1er et 8 mai 1945. (Nos 713, 1060, M. Minjoz, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

3. — Vote sur la demande présentée par M. Charles Lussy tendant à l'affichage du discours prononcé le 4 mai 1947 à la tribune de l'Assemblée nationale par M. le président du conseil.

4. — Discussion des interpellations:

1° De M. Castellani, sur les mesures que le Gouvernement compte prendre pour rétablir la situation à Madagascar;

2° De M. Pierre July, sur les graves événements qui se déroulent à Madagascar;

3° De M. Rasela, sur la politique générale du Gouvernement à Madagascar;

4° De M. Duveau, sur les mesures que le Gouvernement compte prendre pour faire cesser les massacres des populations de Madagascar et rétablir au plus vite dans l'île l'ordre et la sécurité.

Nomination de membres de commissions.

Dans sa séance du 4 mai 1947, l'Assemblée nationale a nommé:

1° M. Faraud, membre de la commission des affaires économiques, en remplacement de M. David (Marcel) (Landes);

2° Mme Vienot, membre de la commission de la famille, de la population et de la santé publique, en remplacement de M. Faraud.

Dans sa séance du 4 mai 1947, l'Assemblée nationale a nommé M. Dhers membre de la commission chargée d'enquêter sur les événements survenus en France de 1933 à 1945, en remplacement de M. Pierre-Grouès.

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

ANNÉE 1947

Ordre du jour du mardi 6 mai 1947.

A quatorze heures trente. — RÉUNION DANS LES BUREAUX

Nomination d'une commission de six membres, chargée d'examiner une demande en autorisation de poursuites contre deux membres du Conseil de la République.

A seize heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Nomination d'un membre d'une commission extra-parlementaire.

2. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, interprétant l'article 16 de la loi du 16 avril 1946 portant amnistie. (Nos 127 et 190, année 1947. — M. Mammonat, rapporteur.)

Les billets portant la date dudit jour et valables pour la journée comprennent:

1er étage. — Depuis M. Guy Montier, jusques et y compris M. Paul-Boncour.

Tribunes. — Depuis M. Pauly, jusques et y compris M. Marc Rucart.

Les abonnements au *Journal officiel* partent des 1er et 16 de chaque mois. Envoyer le montant net en un mandat-poste, chèque ou chèque postal (compte courant n° 100-97 Paris).

Imprimerie, 31, quai Voltaire, Paris (7e).

Le Préfet, Directeur des Journaux officiels,
PIERRE CASSAGNEAU.

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS
Compte chèque postal 1.014.00, Paris
ET DANS SES SUCCURSALES DES DÉPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

Tirages financiers

BAZAR DE L'HOTEL-DE-VILLE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 30.948.000 F
SIÈGE SOCIAL: 55, RUE DE LA VERRERIE, PARIS
Registre du commerce: Seine 94794.

OBLIGATIONS 5 0/0 1931.

Liste des 1.219 obligations 5 0/0 1931 sorties au septième tirage du 9 avril 1947 et formant la totalité des titres à amortir au 15 mai 1947.

81 à 90 — 531 à 534 — 631 à 640 — 791 à 800 851 à 860 — 951 à 957 — 1.151 à 1.153 — 1.159 et 1.160 — 1.182 à 1.184 — 1.189 et 1.190 — 1.583 à 1.590 — 1.688 à 1.699 — 2.011 à 2.020 3.351 à 3.360 — 3.822 à 3.830 — 4.778 à 4.780 — 4.791 à 4.800 — 4.841 et 4.842 — 4.881 à 4.890 — 5.071 à 5.080 — 5.271 à 5.280 — 5.341 à 5.350 — 5.461 à 5.470 — 5.482 à 5.490 — 5.501 à 5.510 — 5.581 à 5.590 — 5.691 à 5.700 — 5.881 à 5.890 — — 6.031 à 6.040 — 6.111 à 6.120 — 6.221 à 6.230 — 6.411 à 6.420 — 6.551 à 6.560 — 6.771 à 6.780 — 7.081 à 7.090 — 7.321 à 7.330 — 7.611 à 7.620 — 7.647 à 7.650 — 8.111 à 8.120 — 8.181 à 8.190 — 8.681 à 8.686 — 8.688 à 8.690 — 8.891 à 8.900 — 9.011 à 9.020 — 9.131 à 9.140 — 9.181 à 9.190 — 9.191 à 9.200 — 9.256 à 9.260 — 9.451 à 9.460 — 10.161 à 10.170 — 10.564 à 10.570 — 10.791 à 10.797 — 10.831 à 10.840 — 11.151 et 11.152 — 11.155 à 11.160 — 11.221 à 11.230 — 11.331 à 11.340 — 11.661 à 11.670 — 11.811 à 11.820 11.841 à 11.850 — 12.201 à 12.210 — 12.301 à 12.310 — 12.761 à 12.770 — 12.881 à 12.890 13.971 à 13.980 — 13.451 à 13.454 — 13.459 à 13.460 — 13.629 et 13.630 — 14.011 à 14.020 — 14.281 à 14.283 — 14.285 à 14.290 — 14.341 à 14.350 — 14.521 à 14.523 — 14.526 à 14.530 — 14.832 à 14.840 — 15.001 à 15.010 — 15.251 à 15.260 — 15.276 à 15.280 — 15.581 à 15.590 — 15.601 à 15.610 — 16.111 à 16.120 — 16.881 à 16.884 — 17373 à 17.380 — 17.431 — 17.591 à 17.600 — 17.761 à 17.767 — 17.769 et 17.770 — 17.891 à 17.900 — 18.251 à 18.260 — 18.371 à 18.380 — 18.381 à 18.390 — 18.431 à 18.434 — 18.436 à 18.440 — 18.901 à 18.910 — 18.971 à 18.980 — 19.371 à 19.380 — 20.571 à 20.580 — 20.871 à 20.873 — 21.041 à 21.050 — 21.581 à 21.590 — 21.681 à 21.690 — 22.171 à 22.180 — 22.451 à 22.460 — 22.551 à 22.554 — 22.558 — 22.560 — 22.697 à 22.700 23.201 à 23.210 — 23.371 à 23.380 — 23.871 à 23.880 — 24.227 à 24.230 — 24.311 à 24.319 — 24.461 à 24.470 — 24.698 à 24.700 — 24.831 à 24.840 — 24.851 à 24.860 — 24.901 et 24.902 — 24.905 à 24.910 — 25.171 à 25.180 — 25.651 à 25.660 — 25.751 à 25.760 — 25.841 à 25.850 — 25.981 à 25.990 — 26.011 à 26.020 — 26.391 à 26.398 27.551 à 27.560 — 27.761 à 27.770 — 28.131 à 28.140 — 29.061 — 29.066 à 29.070 — 29.284 à 29.986 — 31.031 à 31.040 — 31.371 à 31.380 — 31.851 — 31.859 et 31.860 — 32.121 à 32.130 — 32.174 à 32.178 — 32.991 à 33.000 — 33.581 à 33.590 — 33.731 à 33.735 — 33.951 à 33.987 — 34.661 à 34.670 — 35.161 à 35.170 — 35.711 à 35.718 — 35.921 à 35.928 — 36.011 à 36.015 — 36.932 à 36.934 — 36.936 — 36.938 et 36.939 — 37.071 à 37.080 — 37.421 à 37.430 — 38.111 à 38.120 — 38.421 à 38.430 — 38.441 à 38.449 — 38.871 à 38.876 39.011 à 39.013 — 39.020 — 39.481 à 39.487 — 39.971 — 39.974 à 39.978 — 39.980 — 39.991 à 40.000.

Les obligations sorties à ce tirage seront remboursables à partir du 15 mai 1946 à 1.000 F aux caisses:

De la Banque nationale pour le commerce et l'industrie, à Paris, 16, boulevard des Italiens, ainsi que dans ses succursales et agences. En application des décrets des 25 et 26 octobre 1934, les dossiers d'obligations nominatives amorties devront être déposés ou adressés à cet établissement, service guichet agents et banquiers à Paris, 16, boulevard des Italiens;

De la Banque transatlantique, 17, boulevard Haussmann, à Paris;

De la Société générale pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France, 29, boulevard Haussmann, à Paris,

ainsi que dans leurs succursales et agences de Paris et de province.

Les amortissements des années 1932 à 1940 ont été effectués par rachats.

Liste des titres sortis aux précédents tirages et non encore présentés au remboursement.

Remboursement mai 1941.

3.723 — 7.741 à 7.750 — 35.111 à 35.115

Remboursement mai 1942.

5.471 à 5.477 — 9.639 — 13.431 — 17.825 à 17.830 — 22.035 à 22.036 — 25.503 à 25.510 — 27.727 — 28.448 à 28.450 — 29.718 à 29.720 — 33.387 et 33.388 — 35.827 — 36.811.

Remboursement novembre 1942.

1.426 et 1.427 — 2.774 à 2.780 — 28.213 et 28.214 — 39.790.

Remboursement mai 1943.

1.449 — 2.539 — 2.981 — 3.691 à 3.696 — 3.783 — 7.111 à 7.114 — 14.227 à 14.230 — 18.102 — 21.500 — 22.993 — 25.941 — 28.089 — 30.891 — 31.830 — 36.003 à 36.008 — 38.497 et 38.498 — 38.948 et 38.949.

Remboursement mai 1944.

3.164 à 3.166 — 4.911 — 7.711 à 7.720 — 8.201 à 8.204 — 8.508 à 8.520 — 10.871 — 11.004 — 11.006 à 11.010 — 13.688 à 13.690 — 14.031 à 14.040 — 14.506 à 14.508 — 16.333 et 16.334 — 17.718 à 17.720 — 19.471 à 19.481 — 20.052 à 20.054 — 21.631 et 21.632 — 23.173 et 23.174 — 24.281 à 24.285 — 24.801 à 24.803 — 24.848 à 24.850 — 25.282 à 25.288 — 27.041 à 27.050 — 28.972 à 28.976 — 30.026 à 30.028 — 30.401 — 30.406 et 30.407 — 31.791 à 31.797 — 32.884 — 33.633 à 33.640 — 34.002 à 34.008 — 34.947 à 34.949 — 35.491 à 35.500 — 36.990 — 37.873 et 37.874 — 38.825 et 38.826 — 38.951.

Remboursement mai 1945.

841 à 846 — 1.379 et 1.380 — 1.721 à 1.726 — 1.728 et 1.729 — 4.090 — 4.208 — 4.683 à 4.690 — 6.391 à 6.400 — 6.481 à 6.484 — 7.105 à 7.110 — 7.341 à 7.347 — 7.349 et 7.350 — 7.366 — 7.529 et 7.530 — 7.581 à 7.584 — 7.590 — 7.656 à 7.658 — 8.731 à 8.733 — 9.001 à 9.008 — 9.411 à 9.420 — 9.511 — 9.514 et 9.515 — 9.531 à 9.535 — 9.911 à 9.920 — 10.091 à 10.096 — 10.491 à 10.500 — 11.651 à 11.655 — 11.751 à 11.759 — 12.081 à 12.088 — 12.175 — 12.177 à 12.181 — 12.184 — 12.191 à 12.195 — 12.221 et 12.222 — 12.226 — 12.491 à 12.497 — 12.499 et 12.500 — 12.771 — 12.773 à 12.780 — 13.401 à 13.406 — 13.552 à 13.560 — 13.661 à 13.668 — 13.922 à 13.929 — 14.051 à 14.060 — 14.091 et 14.092 — 14.595 — 14.597 — 15.159 — 15.311 à 15.314 — 15.921 à 15.930 16.122 à 16.130 — 16.933 à 16.935 — 16.939 et 16.940 — 17.054 à 17.058 — 17.060 — 17.161 à 17.164 — 19.033 à 19.036 — 19.401 à 19.408 — 19.671 à 19.675 — 20.115 — 20.117 et 20.118 — 20.371 à 20.373 — 20.376 à 20.380 — 20.401 à 20.403 — 20.406 à 20.410 — 20.742 — 21.071 à 21.074 — 21.079 et 21.080 — 21.285 et 21.285 — 21.526 à 21.530 — 21.816 — 21.818 — 21.830 — 22.471 à 22.480 — 23.140 — 23.721 à 23.726 23.729 et 23.730 — 23.761 à 23.770 — 25.013 à 25.020 — 26.653 et 26.654 — 27.791 à 27.795 28.232 à 28.234 — 28.668 — 28.670 — 29.841 et 29.842 — 29.844 — 29.847 à 29.850 — 29.927 — 30.298 à 30.302 — 30.517 et 30.518 — 31.871 — 31.876 — 32.209 — 32.691 — 32.697 à 32.700 — 33.686 — 33.201 et 33.202 — 33.951 à 33.959 — 35.211 à 35.213 — 35.248 à 35.250 — 35.481 à 35.490 — 36.399 — 36.681 — 36.685 à 36.690 — 36.711 — 36.911 — 36.915 et 36.916 — 37.371 à 37.373 — 37.376 à 37.380 — 37.451 à 37.453 — 37.455 à 37.459 — 37.761 — 37.766 — 37.768 — 37.875 — 37.877 — 37.880 — 38.362 à 38.370 — 38.711 à 38.714 — 38.720 — 38.911 à 38.920 — 39.761 à 39.763 — 39.841 — 39.851 — 39.955 à 39.960.

Remboursement 15 mai 1946.

26 à 30 — 201 à 210 — 661 à 670 — 891 à 898 — 1.099 et 1.100 — 1.121 à 1.130 — 1.458 à 1.460 — 1.951 et 1.952 — 1.956 à 1.960 — 2.281 à 2.290 — 2.381 à 2.382 — 2.441 à 2.450 — 2.841 — 2.850 — 3.211 à 3.220 — 3.581 à 3.590 — 3.911 à 3.920 — 4.041 à 4.043 — 4.431 à 4.440 — 4.516 à 4.520 — 5.111 a 5.115 — 5.615 et 5.616 — 5.911 à 5.920 — 6.091 à 6.093 — 6.099 et 6.100 — 6.291 à 6.295 — 6.298 à 6.300 — 6.383 à 6.390 — 6.681 à 6.685 — 7.201 à 7.210 — 7.464 à 7.470 — 7.622 à 7.626 — 7.762 à 7.767 — 7.769 et 7.770 — 8.131 à 8.140 — 8.611 à 8.620 — 8.761 — 10.151 à 10.159 — 10.691 à 10.700 — 10.781 à 10.790 — 11.241 à 11.250 — 11.991 à 12.000 — 12.240 — 12.671 à 12.680 — 12.991 à 12.993 — 13.061 à 13.070 — 13.111 — 13.116 — 13.175 à 13.179 — 13.582 à 13.590 — 13.981 à 13.985 — 13.990 — 14.080 — 14.231 à 14.236 — 14.479 et 14.480 — 14.561 — 14.569 et 14.570 — 15.161 à 15.167 — 15.261 à 15.380 — 15.781 à 15.784 — 16.332 et 16.353 — 16.358 — 16.572 — 16.575 à 16.577 — 16.871 à 16.880 — 17.321 et 17.322 — 18.191 à 18.199 — 18.521 à 18.527 — 18.691 à 18.700 — 19.161 à 19.163 — 19.166 à 19.170 — 19.191 à 19.500 — 19.886 à 19.900 — 19.991 à 20.000 — 20.121 à 20.124 — 20.126 à 20.130 — 20.321 à 20.330 — 20.637 à 20.640 — 21.181 à 21.190 — 21.541 — 21.544 à 21.547 — 21.675 à 21.678 — 22.941 à 22.947 — 23.532 et 23.533 — 23.536 à 23.540 — 23.635 à 23.640 — 24.431 à 24.439 — 24.712 à 24.720 — 25.361 à 25.320 — 25.371 — 25.378 à 25.380 — 26.051 à 26.060 — 27.021 — 27.811 à 27.813 — 27.815 à 27.817 — 28.041 à 28.046 — 28.181 et 28.482 — 28.718 à 28.720 — 29.021 à 29.030 — 29.101

à 29.105 — 29.109 et 29.110 — 29.292 à 29.300 — 29.430 — 29.488 à 29.490 — 29.596 et 29.597 — 29.601 à 29.604 — 29.642 à 29.650 — 29.871 et 29.872 — 29.875 à 29.890 — 30.710 — 31.274 à 31.279 — 31.325 à 31.329 — 31.411 à 31.418 — 31.420 — 31.664 et 31.665 — 32.154 — 32.236 à 32.239 — 32.341 à 32.350 — 32.796 — 32.799 et 32.800 — 32.953 à 32.960 — 33.227 — 33.351 et 33.352 — 33.354 — 33.356 à 33.360 — 33.821 à 33.830 — 33.873 à 33.880 — 34.283 — 34.780 — 34.995 à 35.000 — 35.054 — 35.067 à 35.069 — 35.291 à 35.300 — 35.431 et 35.432 — 35.653 à 35.660 — 35.786 à 35.790 — 36.191 et 36.192 — 36.199 à 36.210 — 36.312 à 36.316 — 36.319 et 36.320 — 36.416 à 36.420 — 36.571 — 36.664 à 36.670 — 36.691 à 36.693 — 36.699 et 36.700 — 37.201 à 37.205 — 37.209 à 37.212 — 37.217 à 37.220 — 37.671 à 37.680 — 37.791 à 37.800 — 38.706 à 38.708 — 38.710 — 38.901 à 38.906 — 38.910 — 39.353 à 39.357 — 39.872 à 39.880.

BAZAR DE L'HOTEL-DE-VILLE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 30.948.000 F

SIÈGE SOCIAL: 55, RUE DE LA VERRERIE, PARIS

Registre du commerce: Seine 94794.

OBLIGATIONS 4 1/4 0/0 1944

Troisième amortissement.

Liste des 173 obligations 4 1/4 0/0 1944 sorties au deuxième tirage du 9 avril 1947, et formant, avec les 59 obligations précédemment rachetées en Bourse par la société émettrice, la totalité des 232 obligations à amortir au 1er mai 1947.

199	276	299	371	374	405	407
500	620	783	932	957	1.180	1.301
1.391	1.419	1.458	1.507	1.713	1.733	1.757
1.785	1.852	1.899	1.940	1.980	2.083	2.180
2.293	2.310	2.328	2.389	2.391	2.520	2.579
2.615	2.788	2.815	2.874	2.896	2.915	2.955
2.981	2.983	3.056	3.178	3.305	3.364	3.527
3.568	3.690	3.694	3.839	3.841	4.133	4.159
4.319	4.444	4.448	4.619	4.677	4.710	4.776
4.831	4.891	4.956	5.024	5.100	5.138	5.302
5.228	5.328	5.521	5.529	5.636	5.700	5.829
6.000	6.093	6.101	6.113	6.145	6.182	6.345
6.358	6.446	6.457	6.472	6.485	6.713	6.843
6.913	6.983	7.009	7.187	7.191	7.257	7.271
7.386	7.602	7.631	7.663	7.774	7.780	7.793
7.905	8.054	8.119	8.263	8.323	8.333	8.501
8.523	8.616	8.704	8.737	8.765	8.869	8.883
8.895	8.989	9.015	9.031	9.150	9.161	9.213
9.236	9.426	9.607	9.704	9.721	9.743	9.865
9.895	10.019	10.061	10.085	10.113	10.127	10.384
10.457	10.472	10.629	10.709	10.811	10.924	10.940
11.052	11.133	11.159	11.282	11.302	11.319	11.382
11.402	11.472	11.693	11.774	11.807	11.840	11.847
11.877	11.884	11.965	11.988	12.004	12.079	12.110
12.137	12.163	12.388	12.408	12.478		

Les obligations sorties à ce tirage sont remboursables à partir du 1er mai 1947 à: 2.000 F aux caisses:

De la Banque nationale pour le commerce et l'industrie, à Paris, 16, boulevard des Italiens. En application des décrets des 25 et 26 octobre 1934, les dossiers d'obligations nominatives amorties devront être déposés ou adressés à cet établissement, service guichet agents et banquiers à Paris, 16, boulevard des Italiens;

Du Crédit commercial de France, 103, avenue des Champs-Elysées, à Paris,

ainsi que dans les succursales et agences de ces établissements.

(*Le tableau d'amortissement a été publié au « Journal officiel de l'Etat français » du 2 mai 1944.*)

Liste des titres sortis aux tirages antérieurs et non encore présentés au remboursement.

14	17	33	333	341	510	744
1.033	1.127	1.133	1.652	1.885	2.169	2.208
2.277	2.289	2.357	2.361	3.248	3.564	3.580
3.738	3.749	3.778	3.781	3.797	4.002	4.017
4.019	4.703	5.066	5.360	5.759	5.917	6.080
6.210	6.326	6.707	6.805	7.320	7.344	7.355
7.363	8.245	8.850	8.985	9.154	9.243	9.412
9.423	9.603	9.702	9.757	9.971	10.095	10.920
11.071	11.299	11.584	11.657			

L'amortissement de l'année 1946 a été effectué par rachats.

Caisse nationale d'équipement de l'Electricité et du Gaz

68, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, PARIS

OBLIGATIONS DE 5.000 F 3 3/4 0/0 1945

DE LA

Société électrique du Nord-Ouest.

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 60.417.800 F

SIÈGE SOCIAL: 97, RUE DE LILLE, PARIS (8e)

En liquidation par suite de sa nationalisation (loi du 8 avril 1946 et décret d'application du 21 mai 1946.)

Deuxième amortissement.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a racheté en Bourse 155 obligations; l'utilisation de l'annuité prévue a permis l'amortissement par tirage de 36 obligations.

Liste des 36 obligations sorties au tirage du 24 avril 1947 et remboursables à 5.000 F à partir du 24 mai 1947.

2.621 à 2.625 — 2.740 — 2.921 à 2.925 — 5.331 à 5.335 — 5.921 à 5.925 — 6.461 à 6.465 — 6.811 à 6.815 — 7.991 à 7.995.

Obligations 3 3/4 0/0 1945 restant à rembourser sur premier tirage.

821 à 825 — 837 à 840 — 846 à 850 — 1.821 à 1.825 — 2.381 à 2.385 — 2.681 à 2.685 — 2.801 à 2.805 — 3.071 à 3.075 — 3.466 à 3.470 — 3.816 à 3.820 — 4.016 à 4.020 — 4.211 à 4.215 — 4.356 à 4.360 — 4.466 à 4.470 — 4.636 à 4.640 — 4.711 à 4.715 — 5.226 à 5.230 — 5.281 à 5.285 — 6.416 à 6.420 — 6.666 à 6.670 — 6.736 à 6.740 — 6.741 à 6.745 — 7.186 à 7.190 — 7.576 à 7.580 — 7.636 à 7.640.

Enfance Coopérative

(Association reconnue d'utilité publique par décret du 22 mars 1926, régie par la loi du 1er juillet 1901.)

SIÈGE SOCIAL: 15, RUE BÉRANGER, PARIS (3e)

TABLEAU D'AMORTISSEMENT

de l'emprunt 4 1/2 0/0 de 6 millions de francs représenté par 6.000 obligations de 1.000 F nominal amortissables en vingt-cinq ans.

Nombre de titres à amortir.

15 mars 1953....	134	15 mars 1966....	238
— 1954....	141	— 1967....	250
— 1955....	147	— 1968....	260
— 1956....	153	— 1969....	273
— 1957....	161	— 1970....	284
— 1958....	168	— 1971....	297
— 1959....	175	— 1972....	311
— 1960....	183	— 1973....	325
— 1961....	192	— 1974....	339
— 1962....	200	— 1975....	356
— 1963....	209	— 1976....	370
— 1964....	218	— 1977....	388
— 1965....	229		

Total: 6.000 obligations.

Le tirage au sort s'effectuera de la manière suivante: un numéro sera tiré au sort. Les obligations à amortir seront appelées au remboursement à partir de ce numéro, suivant la suite naturelle des nombres, compte tenu des obligations amorties ou rachetées antérieurement, jusqu'à concurrence du nombre d'obligations dont l'amortissement est à effectuer. Pour application de ces dispositions, le numéro un sera considéré comme succédant au dernier numéro.

Compagnie Centrale des Emeris et tous Abrasifs

SOCIÉTÉ ANONYME

AU CAPITAL DE 20 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL:

133, BOULEVARD SÉRURIER, PARIS (19e)

R. C.: Seine 244472 B.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, cette société a procédé au rachat en Bourse de 100 obligations 4 1/4 0/0 1943 dont le quatrième amortissement est prévu pour le 1er mai 1947.

En conséquence, aucun tirage ne sera effectué en avril 1947.

Liste numérique des obligations 4 1/4 0/0 1943 sorties aux tirages précédents et non encore remboursées.

Tirage du 28 mars 1944.

2.837 à 2.840

Tirage du 26 mars 1945.

1.711 à 1.780 — 1.896 à 1.900 — 2.672 à 2.676 — 2.680 — 3.061 à 3.068 — 3.650 — 4.536 à 4.540

COMPAGNIE

DES

Forges et Aciéries de la Marine et d'Homécourt

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 368.667.450 F

SIÈGE SOCIAL: A SAINT-CHAMOND (LOIRE)

R. C.: Saint-Etienne no 2699; Paris no 83957.

Obligations 4 0/0 de 5.000 F 1944.

Troisième amortissement du 1er juillet 1947.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission de ses obligations 4 0/0 de 5.000 F 1944, la Compagnie des forges et aciéries de la marine et d'Homécourt a racheté sur le marché la quantité d'obligations nécessaires à l'amortissement du 1er juillet 1947.

En conséquence, le tirage au sort prévu pour le 31 mai au plus tard, n'aura pas lieu.

Numéros des obligations amorties antérieurement et restant à rembourser.

2.621 à 2.629 = 9		25.749 à 25.759 = 11	
13.911 à 13.918 = 8		26.241 à 26.252 = 12	
14.406 à 14.420 = 15		26.258 et 26.259 = 2	
14.523 à 14.527 = 5		26.601 à 26.603 = 3	
14.534 à 14.539 = 6		27.401 = 1	
15.661 à 15.680 = 20		27.497 à 27.500 = 4	
19.961 à 19.980 = 20		29.061 à 29.065 = 5	
21.261 à 21.280 = 20		29.077 et 29.078 = 2	
21.330 = 1			

Total: 144 obligations.

Société de force et lumière électriques "FORCLUM"

SOCIÉTÉ ANONYME

AU CAPITAL DE 52.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 67, RUE DE DUNKERQUE, A PARIS

R. C.: Seine no 204407.

Amortissement au 1er juin 1947 des obligations 3 3/4 0/0.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission de ses obligations 3 3/4 0/0 de 5.000 F, la société de force et lumière électriques « Forclum » a utilisé par rachats en Bourse la totalité de la somme qu'aurait exigée le remboursement au pair des 155 obligations dont l'amortissement était prévu à la date du 1er juin 1947.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

L'amortissement de 1946 avait été effectué par voie de rachats.

Paris. — Imp. des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.